## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT VINGT-SIXIÈME (526°) RÉUNION ORDINAIRE DU <u>CONSEIL</u> <u>D'ADMINISTRATION</u>, TENUE LE 26 MARS 2024, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS ET EN VISIOCONFÉRENCE.

## **RÉSOLUTION CAD-13230**

Modification à la Politique relative à la conduite responsable en recherche et en création, création de la Procédure relative au dépôt et à la gestion des allégations d'inconduite en recherche et en création et modification du Règlement relatif à la recherche, à la création et à l'innovation

ATTENDU la Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec

(FRQ);

ATTENDU le Cadre normatif relatif à la conduite responsable en recherche des Instituts de recherche

en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Canada (CRSNG), Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH);

ATTENDU l'importance de se conformer aux exigences des FRQ et des organismes fédéraux, et

conséquemment, de maintenir des pratiques de recherche respectant des normes

d'intégrité et d'éthique de haut niveau;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer la Procédure relative au dépôt et à la gestion des allégations

d'inconduite en recherche et en création;

ATTENDU les consultations effectuées;

ATTENDU la résolution CERC-8872 de la Commission des études, de la recherche et de la création

relative à la modification à la Politique relative à la conduite responsable en recherche et en création, création de la Procédure relative au dépôt et à la gestion des allégations d'inconduite en recherche et en création et modification du Règlement relatif à la

recherche, à la création et à l'innovation;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à la recherche, à la création, à l'innovation et aux

partenariats;

Sur proposition de Patrick Giroux, appuyée par Vincent Morin, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

1- **D'** approuver les modifications apportées à la Politique relative à la conduite responsable en recherche et en création et au Règlement relatif à la recherche, à la création et à l'innovation, telles qu'annexées à la présente pour en faire partie intégrante;

2- **D'** adopter la Procédure relative au dépôt et à la gestion des allégations d'inconduite en recherche et en création, telle qu'elle paraît au dossier de présentation annexé à la

présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,



Me Nathalie Gagnon

Saguenay, le 27 mars 2024